

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 13e jour du mois de décembre 2016 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) messieurs Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, mesdames Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

## OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h16, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 8 novembre 2016.
- 3) Ratification des déboursés.

## AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Fin de la période de probation de l'officier municipal en bâtiment et en environnement.

## AFFAIRES NOUVELLES :

- 5) Correspondance :
  - Rapport Sûreté du Québec octobre/novembre 2016.
- 6) Avis de motion règlement de taxation 2017.
- 7) Approbation du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017.
- 8) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- 9) Dépôt du registre des déclarations faites par les membres du conseil qui ont reçu un don.
- 10) Appui à la résolution de la FQM/somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec.
- 11) Dépôt du rapport trimestriel.
- 12) Modification de la politique générale de l'entreprise numéro 11-2016.
- 13) Entente électricité lumières de Noël Parc Ghislaine-et-Frédéric-Back.
- 14) Offre de services WSP Canada pour la rue des Cascades.
- 15) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 novembre 2016.
- 16) Demande de dérogation mineure pour le 127 chemin Trudel.
- 17) Autorisation signature protocole d'entente pour les services informatiques avec la MRC des Laurentides.
- 18) Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale et la directrice générale adjointe au coût de 868\$.
- 19) Renouvellement de l'adhésion à la FQM 2017 au coût de 1 081.95\$.
- 20) Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal au coût de 189.71\$.
- 21) Demande de subvention du comité des Loisirs d'Huberdeau pour le comité de la culture 1 200\$.
- 22) Offre de services de CRE Laurentides – été 2017.
- 23) Demande d'aide financière de Prévoyance envers les aînés.
- 24) Demande de soutien financier du Centre d'Action bénévole Laurentides.
- 25) Entretien toilette patinoire.

- 26) Réserve temps de glace à la patinoire.
- 27) Réclamation petites créances 6 roues.
- 28) Demande pour un avis juridique (conflit d'intérêts).
- 29) Réparation rétrocaveuse (43 212.34\$).
- 30) Réparation camion 6 roues (5 304.22\$).
- 31) Réparation camion de service incendie (4 733.35\$).
- 32) Travaux supplémentaires rue du Fer-à-Cheval.
- 33) Dépôt du procès-verbal du CCU du 8 décembre 2016, du plan de travail 2017 et du bilan 2016.
- 34) Octroi d'un mandat au CCU.
- 35) Rencontre avec Hydro-Québec.
- 36) Approbation des transferts budgétaires.
- 37) Nomination du maire suppléant.
- 38) Varia : a) info-théâtre  
b) journée de la terre  
c) guignolée
- 39) Période de questions.
- 40) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 254-16**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout au varia des points a).b) et c).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 255-16**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 8 novembre 2016, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 8 novembre 2016 soit adopté tel que modifié.

Soit que le commentaire suivant la résolution 225-16 est modifié de la façon suivant, par le remplacement du texte par le texte suivant :

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse informe le conseil de son intérêt dans le projet de réaménagement de la rue Principale est se retire de la table du conseil, *elle se joint aux contribuables présents dans la salle du conseil pour initier et participer à la période de questions et aux discussions.*

Résolutions 223-16 à 250-16 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 256-16**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 7655 à 7713 inclusivement, pour un montant de 91 386.70\$ et des comptes à payer au 13/12/2016 au montant de 13 950.77\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 3812 à 3860 inclusivement pour un montant de 21 164.62\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 257-16**  
**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Madame Audrey Laflamme se termine le 21 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail accompli par Madame Audrey Laflamme pour le compte de la municipalité depuis le début de sa probation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

De, confirmer l'emploi permanent de Madame Audrey Laflamme en tant qu'officier municipal en bâtiment et en environnement et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

La rémunération de Mme Laflamme sera majorée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 22.44\$ l'heure soit une augmentation de 2 % tel qu'établi dans les prévisions budgétaires 2017.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail relatif à cet engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 258-16**  
**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 307-17 RELATIF À LA TAXATION 2017**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Louis Laurier de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2017, une demande de dispense de lecture est faite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 259-16****APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017. Ces séances se tiendront le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, à la salle du conseil sise au 101, rue du Pont, Huberdeau et débuteront à 19h.

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2017**

MOIS	JOUR	DATE
Janvier	Mardi	10
Février	Mardi	14
Mars	Mardi	14
Avril	Mardi	11
Mai	Mardi	9
Juin	Mardi	13
Juillet	Mardi	11
Août	Mardi	8
Septembre	Mardi	12
Octobre	Mardi	3
Novembre	Mardi	14
Décembre	Mardi	12

L'année 2017 étant une année d'élection générale, le conseil ne pouvant plus siéger à compter du 6 octobre 2017, 16h30, la séance d'octobre est donc exceptionnellement devancée au 1<sup>er</sup> mardi du mois soit le 3 octobre 2017.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 260-16****DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

Que le conseil confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant en date du :

Julie Thibodeau : 01 novembre 2016

Émilie Martel : 01 novembre 2016

Jean-François Perrier : 01 novembre 2016

Danielle Hébert : 01 novembre 2016

Louis Laurier : 17 novembre 2016

Évelyne Charbonneau : 08 novembre 2016

Gabriel Dagenais : 06 décembre 2016

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 261-16**

### **DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI ONT RECU UN DON**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Tel que prévu par la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le registre des déclarations visées au quatrième alinéa de l'article 6 de la Loi, et ce pour l'année 2016, lequel ne contient aucune déclaration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 262-16**

### **APPUI À LA RÉSOLUTION DE LA FQM/SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a indiqué que la révision *du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* est une condition sine qua non à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et des règlements des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

DE DEMANDER qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

DE DEMANDER que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que *le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 263-16** **DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 30 novembre 2016 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 264-16** **MODIFICATION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE 11-2016**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a adopté le 10 mai 2016 la politique numéro 11-2016, intitulée « politique générale de l'entreprise »;

ATTENDU QU' afin de s'assurer du respect des exigences légales des lois et règlements en ce qui concerne les véhicules routiers, certaines modifications doivent être apportées à la politique présentement en vigueur, plus particulière dans la section 2 « directive relative à la conduite à l'utilisation d'un véhicule/d'un équipement »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

Que l'article 2 -Directive relative à la conduite à l'utilisation d'un véhicule/d'un équipement, est modifié de la façon suivante :

Par le remplacement des articles 2.1 à 2.11 par les articles 2.1 à 2.13 suivants:

2.1 : Le conducteur s'engage à toujours faire une vérification avant départ (ronde de sécurité) et à identifier toute défectuosité pouvant survenir en cours de route. Le conducteur s'engage à garder le formulaire signé à bord du véhicule pour la journée et à le remettre à l'employeur dès son retour au port d'attache, conformément à la réglementation;

2.2 : Le conducteur doit avoir en sa possession le permis nécessaire à la conduite du véhicule ou de l'équipement;

2.3 : Le conducteur s'engage à avertir sans délai son employeur si son permis de conduire l'autorisant à conduire un véhicule a été modifié, suspendu ou révoqué;

2.4 : Le conducteur s'engage à respecter les normes de charges, d'arrimage et de dimensions prévues par règlement, et ce, en tout temps;

2.5 : Le conducteur doit toujours veiller à respecter les limites de vitesse prescrites ainsi que la signalisation routière;

2.6 : Le conducteur s'engage à remplir chaque jour sa feuille de temps et à la remettre signée à l'employeur à la fin de la période de travail et à respecter la réglementation sur les heures de conduite et de travail;

2.7 : Le conducteur ne doit jamais quitter les lieux d'un accident ou d'un incident sans avoir appelé un policier pour faire une déclaration d'accident et/ou compléter un constat à l'amiable. En cas d'urgence, il doit avertir aussi l'employeur.

2.8 : L'employé responsable de l'entretien des véhicules doit tenir à jour un cahier d'entretien pour chacun des véhicules, celui-ci doit contenir, les fiches d'entretien du camion ou de la remorque signées par le mécanicien, le registre des mesures de freins et de pneus, les preuves de réparations à la suite des entretiens, le calendrier des vérifications à venir;

2.9 : L'employé qui procède au remplissage d'essence des véhicules ou des bidons doit indiquer sur sa feuille de temps, la raison du remplissage, le véhicule, le nombre de litres, il doit également indiquer le chiffre indiqué sur la pompe avant et à la fin du remplissage;

2.10 : L'employé effectuant le déneigement doit remplir une feuille de route en mentionnant la quantité approximative de neige et l'état de la chaussée ou tous autres renseignements ayant un incident sur la durée ou l'état. Ces feuilles doivent être remises le mardi matin en même temps que les feuilles de temps;

2.11 : Advenant le bris ou la perte d'un outil, équipement, l'employé doit aviser la direction afin que celui-ci soit retranché de l'inventaire;

2.12 : Un inventaire annuel des outils, équipements doit être fait et transmis à la direction;

2.13 : Lorsque l'employé doit sortir des limites de la municipalité avec les véhicules ou la machinerie de la municipalité, il doit signaler au bureau la raison de son déplacement, advenant l'impossibilité de contacter le bureau, il doit aviser son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 265-16** **ENTENTE LUMIÈRES DE NOËL PARC GHISLAINE-ET-FRÉDÉRIC-BACK**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que le conseil autorise le versement d'un montant de 30\$ par mois pour l'utilisation de l'électricité pour le branchement des lumières de Noël au Parc Ghislaine-et-Frédéric-Back durant la période des mois de novembre 2016 à février 2017 à Mme Marie-Claude Charron.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 266-16** **OFFRES DE SERVICES DE WSP CANADA / DRAINAGE RUE DES CASCADES**

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur WSP CANADA nous a fait parvenir une offre de services pour procéder à une étude sur les options possibles pour corriger les problèmes de drainage sur certaines portions de la rue des Cascades;

ATTENDU QUE la proposition consiste à procéder à un relevé de la situation existante au niveau des élévations du terrain, de la rue et de la rivière, ainsi qu'au niveau de la caractérisation de la structure de la chaussée, et également à revoir le drainage de la rue dans son ensemble;

ATTENDU QUE par la suite un rapport présentant les options étudiées et une recommandation finale sera présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu;

Qu'un mandat soit octroyé à la firme WSP CANADA en conformité avec la proposition présentée en novembre 2016 et portant le n°P14-11146-35 le tout pour un montant de 4 180\$ plus taxes.

Les fonds nécessaires à la réalisation de ce mandat seront pris à même le fonds-réfection et entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 267-16**  
**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**DU 24 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Monsieur Louis Laurier, conseiller informe le conseil de son intérêt dans le traitement de la demande de dérogation mineure du 127 chemin Trudel, étant le voisin immédiat de cette propriété, il se retire donc de la salle du conseil le temps des discussions et des délibérations sur cette demande.

**RÉSOLUTION 268-16**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 127 CHEMIN TRUDEL**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 127, chemin Trudel et consistant en :

- L'augmentation de la largeur du garage à plus de 60% de la largeur du bâtiment principal, soit 4.6 mètres au lieu de 3.9 mètres, une augmentation de 0.7 mètre;
- Par rapport à la rue, orientation du garage dans un autre axe que le bâtiment principal ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Messieurs Rémy Rouillier et Marcelin Tourigny, demandent si une visite sur le terrain a été effectuée et informe le conseil que l'acceptation de cette dérogation pourrait leur causer un préjudice, étant donné que pour sortir du garage le propriétaire devra empiéter sur leur propriété.

Suite à ce commentaire, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la décision soit reportée à une séance ultérieure afin qu'une visite sur le terrain puisse être effectuée et ainsi avoir l'information nécessaire à la prise de décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).



Le conseil ayant statué sur cette demande de dérogation, Monsieur le conseiller Louis Laurier réintègre son siège de conseiller pour le reste de la séance et des délibérations.

**RÉSOLUTION 269-16**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES SERVICES INFORMATIQUES AVEC LA MRC DES LAURENTIDES**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale et Madame Évelyne Charbonneau, mairesse sont dûment autorisées à signer le protocole d'entente pour les services informatiques avec la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 270-16**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2017 au coût de 868.00\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 271-16**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu;

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2017 au coût de 941.03\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 272-16**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal) pour l'année 2017 au coût de 165.00\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 273-16**

## **DEMANDE DE SUBVENTION COMITÉ DE LA CULTURE POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que suite à la demande de subvention datée du 3 novembre 2016, au montant de 1 200\$, reçue du Comité des loisirs d'Huberdeau, pour le sous-comité de la culture qu'un montant de 1 000\$ soit accordé pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 274-16** **OFFRES DE SERVICES DE CRE LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que les offres de services pour l'été – 2017, reçues de CRE Laurentides pour un soutien technique des lacs de Bleu Laurentides ainsi que pour un soutien technique en gestion des matières résiduelles chacune au montant de 17 500\$ plus taxes, soient toutes les deux refusées, la municipalité ne disposant pas des budgets nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 275-16** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS**

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que la demande d'aide financière datée du 28 octobre 2016 et reçue de Prévoyance envers les Aînés est refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 276-16** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la demande de soutien financier datée du 10 novembre 2016 et reçue du Centre d'Action Bénévoles Laurentides est refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 277-16** **ENTRETIEN DE LA TOILETTE À LA PATINOIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le contrat d'entretien de la toilette servant aux utilisateurs de la patinoire pour la saison 2016-2017 soit accordé à Monsieur Fabien Provost, au montant de 200\$ pour la

saison, ce prix inclus la fourniture des produits nécessaires à l'entretien, la municipalité devra fournir la papier hygiénique, le savon à main ainsi que le papier à main.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 278-16**

#### **RÉSERVATION TEMPS DE GLACE À LA PATINOIRE**

ATTENDU QUE le comité des Loisirs a fait parvenir une demande pour réserver du temps de glace à la patinoire afin d'offrir une nouvelle activité « Initiation de hockey sur glace » aux enfants de 8 ans à 13 ans à compter de janvier 2017 ;

ATTENDU QUE cette activité aura lieu durant l'avant-midi soit entre 9h00 et 12h00 les samedis 14, 21 28 janvier et 4, 11 et 18 février, période moins achalandée par les utilisateurs ;

ATTENDU QUE le comité des loisirs s'engage à mettre en évidence sur le bâtiment servant de salle d'habillage, les heures de glace réservées pour cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la demande pour réserver du temps de glace soit acceptée, pour les périodes mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 279-16**

#### **RÉCLAMATION PETITES CRÉANCES / PROPOSITION DE MÉCANIQUE DES LAURENTIDES J.P. INC.**

ATTENDU QUE Monsieur Yves Audet, président de Mécanique des Laurentides J.P. inc, nous a fait une proposition téléphonique de règlement en ce qui concerne la réclamation de 5 321.37\$ lui ayant été acheminée le 25 août 2016;

ATTENDU QUE cette réclamation a été transmise au palais de justice de St-Jérôme département des petites créances en date du 19 octobre 2016 la municipalité n'ayant pas reçue de proposition de la part de Mécanique des Laurentides J.P. inc. dans les délais requis;

ATTENDU QUE la municipalité a dû assumer des frais supplémentaires, soit les frais du dépôt de la demande au ministère, les frais de chèque certifié ainsi que les frais pour l'envoi recommandé du dossier au palais de justice;

ATTENDU QUE Monsieur Yves Audet a fait la proposition de payer la moitié des frais de la réclamation soit un montant de 2 660.69\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que l'offre de Monsieur Yves Audet soit refusée et qu'une contre proposition soit faite pour un montant de remboursement de 4 096.66\$ ce montant étant l'équivalent de la réclamation 5 321.37\$ + les frais pour le chèque visé de 15\$ + les frais pour la poste recommandée de 10.29\$ ainsi que les frais de cour de 250\$ = 5 596.66\$ duquel le conseil soustrait 1 500\$ pour le travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 280-16**  
**DEMANDE POUR UN AVIS JURIDIQUE (CONFLIT D'INTÉRÊTS)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire une demande d'avis juridique auprès de la Fédération québécoise des municipalités et/ou auprès de Me Joanne Côté advenant que la FQM ne puisse répondre à la demande, ceci afin d'obtenir un avis juridique en ce qui concerne un potentiel conflit d'intérêts concernant le projet de plan d'aménagement de la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 281-16**  
**RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE**

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires sur la rétrocaveuse et qu'une soumission nous a été transmise à cet effet au montant de 37 584.84\$ taxes en sus;

ATTENDU QUE nous ne disposons pas de fonds disponibles dans le budget courant pour pouvoir permettre ces réparations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise la compagnie Nortrax à effectuer les travaux requis sur la rétrocaveuse le tout selon la proposition datée du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au montant de 37 584.84\$ taxes en sus, les fonds nécessaires à cette dépense seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 282-16**  
**RÉPARATION CAMION 6 ROUES GMC5500 2005**

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires sur le camion GMC5500 2005 et qu'une soumission nous a été transmise à cet effet au montant de 5 304.22\$ taxes incluses;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise la compagnie 9138-7878 Québec inc. (Les Équipements Cloutier) à effectuer les travaux requis sur le camion GMC5500 2005 le tout selon la proposition datée du 7 décembre 2016 au montant de 5 304.22\$ taxes incluses, le conseil autorise la directrice générale à procéder aux transferts budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 283-16**

#### **RÉPARATION DU CAMION DE SERVICE DU SERVICE INCENDIE**

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires sur le camion Chevrolet Silverado 2500 HD 2003 et qu'une soumission nous a été transmise à cet effet au montant de 4 733.35\$ taxes incluses;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise la compagnie Ste-Agathe Transmission & Mécanique à effectuer les travaux requis sur le camion Chevrolet Silverado 2500 HC 2003, le tout selon la proposition datée du 1er décembre 2016 au montant de 4 733.35\$ taxes incluses, le conseil autorise la directrice générale à procéder aux transferts budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 284-16**

#### **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE RUE DU FER-À-CHEVAL**

ATTENDU QUE les travaux dans le cadre de l'appel d'offres « stabilisation d'une portion de la rive de la rivière rouge, rue du Fer-à-Cheval » n'ont pu être complétés dans les temps;

ATTENDU QUE le ministère a accepté qu'une partie des travaux soit reportée en 2017;

ATTENDU QUE le ministère demande à ce que la portion de talus non empierrée soit recouverte d'un tapis de noix de coco piqueté pour l'hiver;

ATTENDU QUE des frais de 1 000\$ plus taxes sont exigés de la compagnie ayant obtenu le contrat pour l'entreposage des plantes pour l'hiver et l'installation de la protection hivernale exigée par le ministère;

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable du dossier nous mentionne que le montant demandé pour ces travaux est raisonnable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise le versement du coût supplémentaire de 1 000\$ plus taxes à Gilbert P. Miller & Fils Ltée pour les travaux ci-haut décrits lorsque le tout sera complété et sur réception d'une facture à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 285-16**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 8 DÉCEMBRE 2016/ DU PLAN D'ACTION 2017 ET DU BILAN 2016**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2016, du bilan 2016 ainsi que du plan d'action 2017, le conseil n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance du plan d'action, le conseil statuera sur celui-ci lors d'une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 286-16**  
**OCTROI D'UN MANDAT AU CCU**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le comité consultatif d'urbanisme soit mandaté pour préparer un plan pour un projet de réaménagement de la rue Principale pour la partie de rue située entre la rue du Pont et le 217 rue Principale, le conseil devant faire effectuer des travaux d'aqueduc sur cette section prochainement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 287-16**  
**RENCONTRER HYDRO-QUÉBEC**

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que Madame Audrey Laflamme, officier municipal et bâtiment et en environnement et Monsieur Gabriel Dagenais, conseiller, sont mandatés pour discuter et/ou rencontrer Hydro-Québec afin d'analyser les possibilités de déplacement du réseau d'éclairage public sur la portion de la rue Principale située entre la rue du Pont et le 217 rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 288-16**  
**APPROBATION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil approuve la liste des transferts budgétaires.

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

No.compte / description	Débit	Crédit
<b>CONSEIL</b>		
02-11000-221 RRQ	2.00 \$	
02-11000-133 Allocation de dépenses		1 072.00 \$
02-11000-241 FSS		310.00 \$
02-11000-310 Frais de déplacement		550.00 \$
02-11000-454 Frais de formation		1 700.00 \$
<b>APPLICATION DE LA LOI</b>		
02-12000-412 Services juridiques	3 000.00 \$	
02-12000-951 Quote-part cour municipale		26.00 \$
<b>ADMINISTRATION</b>		
02-13000-212 Régime de retraite	117.00 \$	
02-13000-242 FSS	81.00 \$	
02-13000-252 CSST	58.00 \$	
02-13000-262 RQAP	3.00 \$	
02-13000-280 Assurance collective	203.00 \$	
02-13000-331 Frais de téléphone	210.00 \$	
02-13000-414 Comptabilité et vérification	4 500.00 \$	
02-13000-414 Service professionnel informatique	4 688.00 \$	
02-13000-493 Réception	500.00 \$	
02-13000-527 Ent. & rép. Ameublement et équipement	118.00 \$	
02-13000-610 Aliments et boissons	29.00 \$	
02-13000-670 Fournitures de bureau	1 750.00 \$	
02-15000-951 Quote-part MRC	5.00 \$	

02-13000-345 Frais de publication		171.00 \$
02-13000-421 Assurances		872.00 \$
02-13000-494 Cotisations assoc. & abonnement		221.00 \$
02-13000-517 Location d'ameublement		320.00 \$
02-13000-951 Quote-part MRC		374.00 \$
02-13000-970 Contribution OSBL		400.00 \$
02-16000-310 Frais de déplacement (formation)		1 124.00 \$
02-16000-454 Frais de formation		860.00 \$
<b>HÔTEL DE VILLE</b>		
02-19000-626 Terre	17.00 \$	
02-19000-641 Articles de quincaillerie	1 285.00 \$	
02-19000-660 Articles de nettoyage	7.00 \$	
02-19000-140 Salaire employé temps plein		2 670.00 \$
02-19000-222 RRQ		200.00 \$
02-19000-232 Assurance-emploi		60.00 \$
02-19000-242 FSS		160.00 \$
02-19000-252 CSST		60.00 \$
02-19000-280 Assurance collective		600.00 \$
02-19000-632 Huile à chauffage		4 823.00 \$
<b>SÉCURITÉ</b>		
02-22000-321 Frais de poste	1.00 \$	
02-22000-419 inspections camion pompier	240.00 \$	
02-22000-442 Services payés autre municipalité	58.00 \$	
02-22000-516 Location de machineries	184.00 \$	
02-22000-525 Ent. & rép. Véhicules	4 700.00 \$	
02-22000-670 Fournitures de bureau	13.00 \$	
02-22000-951 Quote-part MRC, Municipalité & RINOL	14 463.00 \$	
02-22000-140 Salaire employé temps plein		1 200.00 \$
02-22000-143 Allocation pompier		6 000.00 \$
02-22000-454 Frais de formation		2 700.00 \$
<b>AUTRES (CHIENS)</b>		
02-29000-411 Service professionnel (vétérinaire)	367.00 \$	
<b>VOIRIE</b>		
02-32000-141 Salaire employé temps partiel	14 590.00 \$	
02-32000-495 Nettoyage et buanderie	21.00 \$	
02-32000-522 Ent. & rép. Garage	200.00 \$	
02-32000-525 Ent. & rép. Véhicules	18 670.00 \$	
02-32000-635 Calcium	28.00 \$	
02-32000-643 Achat de petits outils	103.00 \$	
02-32000-650 Vêtements	94.00 \$	
02-32000-660 Articles de nettoyage	31.00 \$	
02-32000-670 Fournitures de bureau	326.00 \$	
02-32000-140 Salaire employé temps plein		25 200.00 \$
02-32000-212 Régime de retraite		600.00 \$
02-32000-222 RRQ		500.00 \$
02-32000-242 FSS		425.00 \$
02-32000-310 Frais de déplacement		150.00 \$
02-32000-411 Frais de génie, arpentage		10 000.00 \$
02-32000-621 Pierre & gravier		2 000.00 \$
02-32000-625 Asphalte		8 086.00 \$
<b>CHEMINS D'HIVER</b>		
02-33000-141 Salaire employé temps partiel	7 920.00 \$	
02-33000-222 RRQ	330.00 \$	
02-33000-232 Assurance-emploi	55.00 \$	
02-33000-242 FSS	255.00 \$	
02-33000-252 CSST	95.00 \$	
02-33000-262 RQAP	25.00 \$	
02-33000-280 Assurance collective	1 760.00 \$	
02-33000-322 Frais de transport	110.00 \$	
02-33000-525 Ent. & rép. Véhicules	19 460.00 \$	
02-33000-622 sable	436.00 \$	
02-33000-140 Salaire employé temps plein		4 045.00 \$
02-33000-629 Sel à déglçage		2 774.00 \$
<b>ÉCLAIRAGE PUBLIC &amp; SIGNALISATION</b>		
02-34000-453 Service professionnel ent. Réseau		165.00 \$
02-35500-322 Frais de transport signalisation		74.00 \$
02-35500-639 Confection de lignes		664.00 \$
02-35500-649 Plaques de rue, signalisation		112.00 \$

<b>TRANSPORT COLLECTIF &amp; ADAPTÉ</b>		
02-37000-951 Quote-part MRC		53.00 \$
<b>AQUEDUC</b>		
02-41300-414 Service professionnel informatique	5 040.00 \$	
02-41300-494 Cotisations et abonnements	111.00 \$	
02-41300-522 Entretien bâtiment et terrain	681.00 \$	
02-41300-526 Entretien machinerie, outillage & équip.	1 240.00 \$	
02-41300-641 Articles de quincaillerie	15.00 \$	
02-41300-670 Fournitures de bureau	7 240.00 \$	
02-41300-411 Service scientifique et de génie		12 875.00 \$
02-41300-631 Carburant et lubrifiant		150.00 \$
02-41300-625 Asphalte		650.00 \$
02-41300-642 Tuyaux & matériaux		652.00 \$
<b>ENLÈVEMENT DES ORDURES</b>		
02-45110-950 Collecte & transport Amherst	623.00 \$	
02-45110-951 Quote-part MRC & Régie	568.00 \$	
02-45110-446 Patrouille verte		675.00 \$
<b>ÉCOCENTRE</b>		
02-45300-141 Salaire employé temps partiel	2 045.00 \$	
02-45300-222 RRQ	10.00 \$	
02-45300-232 Assurance-emploi	20.00 \$	
02-45300-242 FSS	30.00 \$	
02-45300-252 CSST	10.00 \$	
02-45300-322 Frais de transport	11.00 \$	
02-45300-140 Salaires employés temps plein		1 500.00 \$
02-45300-280 Assurance collective		200.00 \$
02-45300-494 Association & abonnement		100.00 \$
02-45300-522 Entretien bâtiment		100.00 \$
02-45300-641 Articles de quincaillerie		89.00 \$
<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
02-47000-419 Service professionnel autre	200.00 \$	
02-47000-494 Association et abonnement	100.00 \$	
02-47000-970 Contribution autres organismes		500.00 \$
<b>LOGEMENT SOCIAL</b>		
02-52000-970 Contribution autres organismes	532.00 \$	
<b>URBANISME</b>		
02-61000-140 Salaire employé temps plein	2 641.00 \$	
02-61000-141 Salaire employé temps partiel	223.00 \$	
02-61000-222 RRQ	290.00 \$	
02-61000-232 Assurance-emploi	85.00 \$	
02-61000-242 FSS	765.00 \$	
02-61000-252 CSST	80.00 \$	
02-61000-262 RQAP	40.00 \$	
02-61000-310 Frais de déplacement	820.00 \$	
02-61000-345 Frais de publication	319.00 \$	
02-61000-494 Cotisation et abonnement	359.00 \$	
02-61000-280 Assurance collective		2 996.00 \$
02-61000-212 Régime de retraite		1 235.00 \$
02-61000-322 Frais de transport		100.00 \$
02-61000-411 Service professionnel		2 445.00 \$
02-61000-454 Formation		156.00 \$
02-61000-631 Carburant et lubrifiant		300.00 \$
02-61000-670 Fournitures de bureau		211.00 \$
<b>PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT</b>		
02-62101-951 Quote-part MRC CLD, dévelop. Local	1.00 \$	
02-62200-951 Quote-part MRC télécom. & info.	2.00 \$	
<b>LOISIRS</b>		
02-70150-140 Salaire employé temps plein	1 350.00 \$	
02-70150-141 Salaire employé temps partiel	3 550.00 \$	
02-70150-212 Régime de retraite	125.00 \$	
02-70150-222 RRQ	225.00 \$	
02-70150-232 Assurance-emploi	79.00 \$	
02-70150-242 FSS	190.00 \$	
02-70150-252 CSST	60.00 \$	
02-70150-262 RQAP	25.00 \$	
02-70150-280 Assurance collective	65.00 \$	
02-70150-339 Cellulaires	149.00 \$	
02-70150-421 Assurances	10.00 \$	



02-70150-454 Formation	125.00 \$	
02-70150-610 Aliments & boissons	10.00 \$	
02-70150-665 Articles ménagers & de cuisine	86.00 \$	
02-70150-522 Entretien bâtiment et terrain		11 000.00 \$
02-70150-621 Pierre, sable, gravier		500.00 \$
02-70150-626 Terre, paillis, semence		286.00 \$
02-70150-641 Articles de quincaillerie		600.00 \$
02-70150-970 Subvention OSBL		2 000.00 \$
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>		
02-70230-141 Salaire employé temps partiel	1 500.00 \$	
02-70230-232 Assurance-emploi	32.00 \$	
02-70230-242 FSS	64.00 \$	
02-70230-252 CSST	23.00 \$	
02-70230-262 RQAP	12.00 \$	
02-70230-414 Service professionnel informatique	384.00 \$	
02-70230-454 Formation	53.00 \$	
02-70230-494 Association et abonnement	200.00 \$	
02-70230-499 Service professionnel autre	8.00 \$	
02-70230-519 Location autre	110.00 \$	
02-70230-321 Frais de poste		50.00 \$
02-70230-322 Frais de transport		43.00 \$
02-70230-670 Fournitures de bureau		2 210.00 \$
02-70230-970 Contribution CRSBPL		83.00 \$
<b>CULTURE</b>		
02-70290-419 Service professionnel autre	278.00 \$	
02-70290-511 Location bâtiment	75.00 \$	
02-70290-610 Aliments et boissons		200.00 \$
02-70290-641 Articles de quincaillerie		185.00 \$
02-70290-670 Fournitures de bureau		50.00 \$
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>		
02-92200-894 Frais de refinancement	6 981.00 \$	
02-99200-881 Intérêts emprunt temporaire	4 502.00 \$	
<b>REVENUS</b>		
01-21111-000 Taxe foncière générale		7 000.00 \$
01-21213-000 Tarification ordures		425.00 \$
01-21215-000 Tarification frais de dossier		1 000.00 \$
01-21219-000 Service incendie & P.R.		1 473.00 \$
01-23122-000 Protection contre incendie		4 608.00 \$
01-24100-000 Licences de chien		37.00 \$
01-27900-000 Autres		7 475.00 \$
	<b>145 480.00 \$</b>	<b>145 480.00 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 289-16** **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Madame la mairesse Évelyne Charbonneau et résolu.

Que Monsieur Jean-François Perrier, conseiller, est nommé maire suppléant en remplacement de Madame Danielle Hébert. Il pourra siéger au conseil de la MRC des Laurentides advenant que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse ne puisse y assister.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 290-16**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la session soit levée, il est 21h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau,  
Mairesse.